



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi 8 octobre à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le jeudi 2 octobre 2025 et affichée ce même jour.

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50**  
**ÉTAIENT PRÉSENTS : 38**  
**AYANT PRIS PART A LA DECISION : 42**

**Étaient présents :** Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Jean- Yves BRECIN, Hélène PAYET, Joël LEVERT, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Patrick SAINT-LO, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET , Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PÉTRÉ, David PICCAND, Yves PIET, Alain QUEHÉ, Jean BRIARD, Yvonne LE GAC, Christian VENGEONS, Jérémie DESGUEE, Josiane LECUYER, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

**Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir :** Sandra LEMARCHAND a donné pouvoir à Guillaume DUJARDIN, Annick SOLIER a donné pouvoir à Bertrand GOSSET, Christine SALMON a donné à Nicolas BARAY, Jacky GODARD a donné pouvoir à Gérard LEGUAY.

**Était absente excusée :** Edith LANGLOIS.

**Étaient absents :** Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Johanna RENET, Didier VERGY, François REPEL, Michel LE MAZIER, Sandrine BRASIL.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Monsieur Bertrand GOSSET a été élu à l'unanimité secrétaire de séance.

## **DELIBERATION 20251008-6: DEV\_ECO\_TOU DEMARRAGE ETUDE PREBOCAP 2 PHASE 2 OFB**

### **Visas et Motivations**

- Vu la délibération 20250205-7 en date du 5 février 2025 portant sur la grille tarifaire pour l'installation d'une partie des services de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) sur le site de Prébo'Cap 2.
- Considérant l'arrivée d'une partie des services de l'OFB ce mois d'octobre 2025.
- Considérant l'étude de faisabilité réalisée par l'OFB pour transformer une partie des locaux de stockages inoccupés en bureaux.

### **Contexte**

L'intégration des services régionaux de l'Office Français de la Biodiversité sur Prébo'Cap 2 à Les Monts d'Aunay est prévue en deux phases distinctes :

- Phase 1 : Correspondant à la partie bureaux, circulations et sanitaires existants qui ont pu être loués rapidement car existant.
- Phase 2 : Réaménagement complet de 3 stockages d'une surface totale supplémentaire d'environ 270 m<sup>2</sup> pour les transformer en différents types d'espaces de travail.

En ce qui concerne la phase 1 ; l'OFB a investi les locaux ce mois d'octobre 2025, concrétisant ainsi la prise de délibération en date du 5 février 2025 et donc cette phase 1.

En ce qui concerne la phase n°2, l'OFB a fait réaliser une étude de faisabilité au mois de mai et juin 2025. Celle-ci assure à Pré-Bocage Intercom la faisabilité technique et financière d'un tel projet, répondant parfaitement aux critères du cahier des charges de l'OFB. Il en ressort que le coût total estimatif de l'aménagement hors études et maîtrise d'œuvre s'élève à 439 105.07 €.

Cette deuxième phase ne pourra voir le jour que lorsque l'aménagement global du site aura été estimé et validé par les élus intercommunaux et également lorsqu'un accord aura été établi avec l'OFB concernant les conditions de location de ces espaces.

Au-delà de l'aménagement des locaux de stockage, Des aménagements complémentaires sont à prévoir et portent sur l'extension d'un parking dédié aux véhicules personnels et professionnels des agents de l'OFB ainsi que sur la construction d'un bâtiment de stockage.

### **Objectifs**

Permettre à Pré-Bocage Intercom de réaliser les études préalables au projet d'installation de l'OFB dans les locaux dit Prébo'Cap 2.

Il est, ainsi, proposé aux élus communautaires d'autoriser le Président à lancer une consultation de Maîtrise d'œuvre avec la particularité de disposer d'une phase dite optionnelle intégrant les phases relatives à la consultation des entreprises, et aux autres missions relatives au suivi des travaux.

Ainsi, à l'issue de la phase PRO, les élus communautaires disposeront d'une estimation précise permettant d'entrevoir les conditions de location avec l'OFB et ainsi permettre de disposer des engagements réciproques préalablement à la phase travaux.

**Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec deux oppositions (Jean-Marie DECLOMESNIL et Joël LEVERT) décide :**

- **D'APPROUVER** la réalisation de toutes études et analyses nécessaires à l'élaboration du projet
- **DE PREVOIR** les crédits nécessaires à la réalisation des différentes études et au recrutement d'une maîtrise d'œuvre et /ou d'un architecte
- **D'AUTORISER** la rédaction, la publication et la passation de consultation(s) ou marché(s) pour le recrutement d'un cabinet de maîtrise d'œuvre et/ou d'architecte
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document y afférent

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.  
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,  
Bertrand GOSSET



Le Président,  
Gérard LEGUAY



Accusé de réception en préfecture  
014-200069524-20251008-20251008-6\_DEL-DE  
Date de télétransmission : 20/10/2025  
Date de réception préfecture : 20/10/2025